

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2018

Nombre :	
de conseillers	
- en exercice	14
- de présents	12
- de votants	13
Date de convocation 18-04-2018	

L'an deux mil dix huit, le vingt cinq avril à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,
Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Daniel HERPHELIN, Béatrice PAYEN, Sophie LOUGUET, Philippe MARION, Lucie ROSELEUR, Christine MEPLAUX, Véronique DEHAUSSY, Stéphane PAMART et Jean-Claude CORRIER.
Absents excusés : Michel DELVA et Sabine SOUMIER a donné procuration à M. Xavier MOUVET.
Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : **Présentation et vote du Budget primitif 2018**

Taux des taxes directes locales 2018 (2018011)

Les taux des taxes directes locales sont maintenus pour l'année 2018

Taxe d'habitation : 18,28 %

Taxe foncière (bâti) : 11,77 %

Taxe foncière (non bâti) : 40,44 %.

Présenté par M. Xavier MOUVET, adjoint au Maire, le budget primitif 2018 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1.345.400 €

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 843.891 €

Les principales dépenses d'investissement comprennent notamment les frais d'études (35.000 €), les travaux de la salle des fêtes (80.000 €), la construction de nouveaux vestiaires sportifs et club house (215.000 €), la réfection des escaliers de l'église (48.000 €), les travaux de voirie (250.867 €), divers aménagements (59.000 €), l'éclairage public (1.500 €) et le remboursement de l'annuité d'emprunt (98.100 €).

Ces dépenses seront en majeure partie compensées par les recettes suivantes : la récupération de la TVA de 2016 (38.000 €), un excédent résultant de l'affectation de résultats de 168.966 €, d'une subvention départementale escomptée de 80.000 €, d'une subvention de l'état escomptée de 16.000 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 540.925 €.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2018.

Objet : Attribution de marché de travaux de voirie (2018012)

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'une consultation a été lancée pour les travaux de voirie des chemins Draity et d'Autreppe.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour étudier les offres relatives à cette consultation à laquelle 3 entreprises ont répondu.

Ainsi, la commission propose aux conseillers municipaux de retenir l'offre de l'entreprise MONTARON de Maubeuge considérée comme « mieux disante » pour un montant de 64 581.00 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offres et décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise MONTARON.

Objet : Attribution de marché de travaux toiture école (2018013)

Suite à la consultation lancée pour les travaux de la toiture de l'école, la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour étudier les offres relatives à cette consultation à laquelle 4 entreprises ont répondu. Ainsi, la commission propose aux conseillers municipaux de retenir l'offre de l'entreprise STOUVENIN de Cartignies considérée comme « mieux disante » pour un montant de 35 406.00 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision de la commission d'appel d'offres et décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise STOUVENIN.

Objet : Panneau d'affichage

Il est décidé d'installer un panneau d'affichage dans la rue du Grand Rieu face à l'abribus afin de répondre à la Loi 79-1150 du 29 décembre 1979 et au Décret 82-220 du 25 février 1982. Celui-ci sera réalisé par l'entreprise JACQUET de Larouillies pour un montant estimé à 700 €.

Objet : Désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG (2018014)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, affilié volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, sollicite son retrait. Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette demande de désaffiliation. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte la désaffiliation la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG du Nord.

Objet : Loyer du cabinet médical au 01-06-2018 (2018015)

Monsieur le Maire informe que Monsieur Tony DUÉE, docteur en médecine, demande à louer le local réaménagé sis 15 route de Boulogne à compter du 1^{er} juin 2018.

Monsieur le Maire demande de fixer le prix du loyer. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer du cabinet médical à 500.00 € par mois à compter du 1^{er} juin 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail et tous documents relatifs à cette affaire.